

**AVANT-PREMIÈRE** **Le Périgourdin Lionel Pascal est l'un des quelque 2.200 conciliateurs bénévoles qui, chaque année, désamorcent plus de 150.000 conflits qui iraient engorger encore plus les tribunaux.**

**I**l n'est pas tout à fait 14 heures. La salle d'attente est encore vide. Au 4<sup>ème</sup> étage de la maison des associations, à Périgueux, Lionel Pascal, conciliateur de justice bénévole, jette un dernier coup d'œil sur les dossiers du jour.

Comme à l'accoutumée, il est venu avec son ordinateur personnel. Fixées sur les murs deux affiches officielles rompent la monotonie de cette pièce spartiate qui se transforme parfois en bureau des pleurs.

## Les faits, rien que les faits

**Sans jamais hausser le ton**, ce tout jeune septuagénaire à la voix mate écoute ses interlocuteurs, prend des notes et glisse une ou deux questions. Les faits, rien que les faits. Et toujours le même souci : **apaiser les passions**, éviter que la vie ne fabrique des révoltés qui pourraient un jour passer un gilet jaune.

Jean-Claude est le premier à pousser la porte. Ce retraité, propriétaire d'un appartement dans une bourgade du Périgord Vert, **ne décolère pas contre son locataire**, qui a filé en douce sans rendre les clés ni acquitter les derniers loyers, et en laissant le logement dans un état pas possible.

« *Qu'on n'ait pas d'argent pour payer, je peux comprendre. Mais tout saccager, non* », s'agace le bailleur. L'huissier a retrouvé le fugitif quelques dizaines de kilomètres plus loin. « *J'ai préféré venir vous voir avant d'aller au tribunal* », lâche Jean-Claude, visiblement prêt à transiger.

## « C'est comme dans un couple »

Dans les jours à venir, Lionel Pascal appellera le locataire parti à la cloche de bois pour **recueillir son point de vue et l'amener à discuter**. « *Je ne suis pas là pour dire qui a raison, qui a tort. Le droit lie les juges ; moi, j'essaie de faire parler le bon sens, de rapprocher, de lever les blocages. C'est un peu comme dans une vie de couple, si c'est toujours le même qui fait le premier pas, cela ne marche pas.* »

*"C'est un peu comme dans une vie de couple, si c'est toujours le même qui fait le premier pas, cela ne marche pas."*

Au mot « conciliateur », cet ancien cadre de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières substituerait volontiers **le terme de « réconciliateur »**.

## Conseil interdit

Beaucoup de justiciables saisissent le conciliateur **dans l'espoir d'un conseil juridique**. Son statut le lui interdit, il n'est pas un avocat. Mais en confrontant les arguments des parties, il ouvre forcément des perspectives.

Aline en a besoin. Depuis 2017, le crépi de la façade de sa maison, refait deux ans plus tôt, tombe en morceaux. Le maçon l'a baladée pendant des mois. « *J'ai dû faire moi-même les déclarations auprès de son assurance pour qu'un expert vienne sur place.* » « *Ces dommages sont esthétiques et ne compromettent pas la stabilité de l'ouvrage* », a conclu l'homme de l'art. Du coup, la compagnie refuse de bourse délier.

## « Il faut que je creuse la question »

« C'est la double peine, maugrée la jeune femme. Je ne fais pas travailler des artisans au noir, j'augmente la valeur locative de mon habitation et donc la taxe foncière, et à la fin je suis punie. Je n'ai pas 7 000 euros à mettre tous les trois ans pour refaire l'enduit. »

Lionel Pascal ne sait pas encore qui il va convoquer : l'assureur, qui comme cela arrive souvent cherche une bonne raison pour se défilier, ou le maçon, qui fuit sa responsabilité ? « *Il faut que je creuse la question* ».

Même s'il n'est plus tout jeune, son doctorat en droit l'aidera à naviguer utilement dans les articles du code de la construction. **On ne peut pas être conciliateur sans un minimum de bagage juridique.**

## Tailleur de haie

En revanche, point besoin de «jurisclasseur» pour décoder **ce grand classique des conflits de voisinage**. Le Code civil renferme tout ce qu'il faut savoir sur la hauteur et l'entretien des haies mitoyennes.

Dans une commune de l'agglomération périgourdine, une rangée d'arbustes alimente une brouille incandescente entre deux anciens amis. L'un des deux l'a ratiboisée d'autorité. « *Et, en plus, son chien défèque devant notre portail. Je suis prêt à lui mettre ma main sur la figure* », fulmine Mario. « *Cela ne va pas arranger les choses* », réplique, placide, Lionel Pascal.

**À force de persuasion**, celui-ci parvient à convaincre Mario d'accepter une rencontre. « *Mais à condition qu'il soit au moins à 2 mètres de moi* », négocie ce dernier.

## Guerre de tranchée

L'affaire semble loin d'être dans la poche. Ici comme à quelques kilomètres de là, au cœur d'une zone pavillonnaire. André accuse son voisin Philippe d'avoir monté en limite de sa propriété un mur en parpaings qui empêche l'eau de s'écouler.

Accompagné de son épouse, qui a du mal à en placer une, **Philippe répond par le choc des photos** qu'il brandit sous le nez de Lionel Pascal : sur ce terrain en pente, le drain posé par André inonde son garage en cas de fortes précipitations. Lors du dernier gros orage, les eaux ont même emporté son chemin.

« *Cela fait quarante ans qu'il nous emmerde* », lâche Philippe, à bout de nerfs, mais prêt malgré tout à s'asseoir autour d'une table. « *On ne se parle pas mais ce n'est pas le problème.* » Un sourire fugace glisse sur le visage de Lionel Pascal dont **l'ADN familial respire le service public**.

Difficile à dissoudre, ces haines recuites accouchent souvent d'inattendu modus vivendi dans son bureau. « *Je ne dis pas qu'à chaque fois ils s'embrassent en partant, mais...* »

## 150.000 conciliations, 50 % de réussite

La dernière réforme de la justice accentue encore le trait. **Pour tenter de désengorger des tribunaux toujours plus encombrés**, l'accent est mis sur les modes amiables de règlements des litiges.

Les 2.200 conciliateurs de justice **bénévoles**, qui officient le plus souvent dans les mairies ou dans les maisons de la justice et du droit, **voient leurs prérogatives renforcées**.

Ils seront désormais compétents pour des contentieux pouvant aller jusqu'à 10.000 euros, au lieu de 4.000 euros auparavant.

Dans l'immense majorité des cas, les conciliateurs sont **saisis directement par courrier ou par courriel**, mais ils peuvent être aussi mandatés par les juges d'instance.

Ils arbitrent **une grande diversité de litiges**, à l'exception de ceux qui touchent au droit pénal, au droit de la famille et aux décisions des administrations.

Plus de 150.000 conciliations ont eu lieu en 2018, avec **un taux de réussite supérieur à 50 %**. En cas d'accord, le constat peut être homologué par le tribunal. S'il y a échec, le plaignant conserve naturellement la possibilité d'intenter un procès.